



formation

Master Sciences des Religions et Sociétés

co-accrédité avec l'EHESS

2024-2025



www.ephe.psl.eu

L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES



École Pratique
des Hautes Études

PSL 



Présentation du Master	4	Affiliation à la Sécurité sociale étudiante	19
Le master « Sciences des Religions et Sociétés » (PSL - EHESS)	4	Aides financières	20
Parcours proposés	5	Aides sociales	20
Objectifs pédagogiques	6	Aides aux projets d'initiatives étudiantes	20
Processus de sélection	6	Aides au terrain	21
Public visés	7	Aides sociales	21
Tutorat	7	Aides aux projets d'initiatives étudiantes FSDIE	21
Débouchés professionnels	7	Autres	21
Organisation des études	8	Charte du tutorat pédagogique	22
Durée des études	8	Charte du tutorat pédagogique (EHESS)	23
Calendrier universitaire 2024-2025	10	Contacts	24
Aménagement du cursus	10		
Les stages	11		
Conditions d'assiduité	11		
Contrôle des connaissances	12		
La césure	13		
L'équipe pédagogique du Master Sciences Des Religions et Sociétés	14		
L'équipe pédagogique EPHE-PSL	14		
L'équipe pédagogique EHESS	15		
Autres	15		
Les cinq étapes pour s'inscrire en master	17		
1 ^{re} étape : l'accord du tuteur	18		
2 ^e étape : poser sa candidature	18		
3 ^e étape : la validation de l'inscription administrative	18		
4 ^e étape : l'inscription pédagogique	18		
5 ^e étape : les frais	19		
En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC	19		
Montant des droits à payer	19		
Modes de paiement	19		
Formation continue	19		
Exonérations	19		

sommaire

Master Sciences des Religions et Sociétés (PSL - EHESS)

Présentation

Le master Sciences des Religions et société (SRS) de l'Université PSL est co-accrédité par l'EPHE - PSL et l'EHESS. La diversité et la richesse des enseignements dispensés dans ces deux établissements en font une formation de pointe unique en son genre.

C'est un master pluridisciplinaire qui croise les approches historique, sociologique, anthropologique, philosophique et juridique pour inviter à une perception d'ensemble de faits sociaux complexes. Les enseignements ont lieu à Paris et sur le Campus Condorcet.



Les parcours

Sciences Sociales des Religions

Séverine Mathieu

severine.mathieu@ephe.psl.eu

Pierre-Antoine Fabre

pierre-antoine.fabre@ehess.fr

Histoire et historiographie des mondes juifs

Sébastien Tank

sebastien.tank@ehess.fr

Islam en contextes contemporains

Dominique Avon

dominique.avon@ephe.psl.eu

Mano Davide

mano.davide@ehess.fr

Parcours proposés

Ce master, co-accrédité EPHE-EHESS, a pour but de donner aux étudiants, issus principalement de licence en sciences sociales et humaines, les fondements théoriques et méthodologiques nécessaires pour poursuivre une recherche doctorale ou s'engager dans la vie professionnelle (parcours RLV). A l'issue de cette formation les étudiants doivent :

- Connaître les grands enjeux et débats théoriques en matière de sciences des religions : historiographie et bibliographie des différents domaines étudiés, débats scientifiques et état de la recherche.
- Maîtriser les méthodes et les outils de la recherche en sciences des religions dans une perspective transdisciplinaire : approches du terrain, techniques de l'enquête, connaissance des archives.
- Acquérir une première spécialisation dans l'une des disciplines enseignées (anthropologie, histoire, sociologie, philosophie), par le suivi d'enseignements de spécialisation et la rédaction d'un mémoire de master susceptible de déboucher sur une recherche en vue d'un doctorat.

Les plus de la formation

- Master 1 : 60 ECTS répartis en 9 enseignements (dont un de langue) et un stage au S2 pour les trois premiers parcours et au S4 pour le parcours RLV ; Le tronc commun aux 4 parcours est composé des UE « Initiations aux connaissances fondamentales » (2 annuelles pour chacun des parcours).
- En M2 : 60 ECTS répartis en 5 enseignements sous forme de séminaire et d'atelier méthodologique et d'un mémoire de recherche.

Objectifs pédagogiques

Le master « Sciences des religions et société » (SRS) offre trois parcours. Ces trois parcours offrent des enseignements de tronc commun, notamment autour des enseignements d'initiation, mutualisables au sein de la mention SRS ou avec la mention « Civilisations, cultures et sociétés ». Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure. Dès la première année du master, en S1 et S2, l'étudiant doit choisir un enseignement spécialisé qui est généralement le séminaire du tuteur, c'est-à-dire l'enseignant-e-chercheur-e sous la responsabilité scientifique duquel ou de laquelle le travail est mené.

Le parcours « Sciences sociales des religions » (SSR) propose de donner aux étudiants des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. La formation vise à la constitution progressive d'un savoir et d'un savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert.

Les deux autres parcours, « Islam en contextes contemporains » et « Histoire et historiographie des mondes juifs » ont été pensés dans une perspective de complémentarité. Le parcours sur l'Islam dans la mention SRS cherche à mettre en avant la place de l'Islam dans la société contemporaine ; de même, le parcours sur le monde juif met l'accent sur l'histoire religieuse du peuple juif à travers les siècles. Ces deux parcours laisseront également une place à des perspectives comparatistes.

Public visé

La mention est ouverte en priorité aux étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales (anthropologie, histoire, philosophie ou sociologie). Elle suppose que le domaine de la licence de l'étudiant réponde à la formation choisie, et que son niveau effectif corresponde aux pré-requis des enseignements qu'il suivra. L'entrée en M2 nécessite un M1 dans l'une des disciplines citées supra.

Elle est également ouverte aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle. Un dossier de validation d'acquis (VA) en vue d'entrée dans le master devra être rempli au moment de l'inscription. Ce dossier de validation des acquis est soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours et du référent des stages, sous la présidence du responsable de la mention de master.

Processus de sélection

Sur dossier pour le M1 et M2, avec accord préalable d'un tuteur

Dépôt des candidatures sur la plateforme Monmaster pour le M1 et les plateformes de l'EPHE-PSL et de l'EHESS pour le M2

Éléments du dossier de candidature : Diplôme de licence et de M1, relevé de notes, projet de recherche, lettre de motivation, CV, et accord du tuteur.

Tutorat

Le tuteur est choisi par l'étudiant – avec l'aide, si nécessaire, du responsable du master – dans la liste de l'équipe pédagogique de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS. Celle-ci comprend, outre des directeurs d'études et des maîtres de conférences, les chercheurs titulaires ou associés des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESS.

Le tuteur accompagne l'étudiant pendant tout son parcours. Il valide le formulaire d'inscription de l'étudiant par sa signature. Une fois la candidature acceptée, il signe la Charte du tutorat et en remet un exemplaire à l'étudiant. Il signe enfin la Fiche pédagogique de l'étudiant et son Projet de recherche en cas d'inscription en M2.

Au début de chaque semestre, il établit avec lui, au regard de son projet, la liste des UE auxquelles celui-ci participera. Il donne son avis sur une éventuelle réorientation. Il supervise les travaux effectués par l'étudiant dans le cadre de l'UE « maîtrise de l'expression scientifique ». Il définit avec lui le sujet de son mémoire dont il assure la direction et dont il organise la soutenance.

En cas de réorientation, il peut être procédé, avec l'accord de l'étudiant et du tuteur initial, au remplacement de celui-ci par un autre enseignant-chercheur.

Débouchés professionnels

- Métiers de la recherche, de la culture, de l'édition, de l'enseignement, journalisme, ressources humaines, collectivités locales, médiateurs.
- Possibilité de poursuite d'études dans les écoles doctorales de l'EPHE – PSL ou l'EHESS.

Poursuite d'études

Formation doctorale à l'EPHE – PSL ou à l'EHESS.

Laboratoires impliqués de l'EPHE – PSL et de l'EHESS

GSRL, CESOR, LEM, CRCAO, CEMS, IMAF, MII, CRH, CECMC, IISM, CMH, CEIAS, CHSIM, LAIOS, CESPRA, LAS, IISM.

Lieux de la formation

Paris, EHESS, EPHE – PSL, Campus Condorcet



Organisation des études

M1 : Une partie de la formation s'organise en un tronc commun d'enseignements obligatoires en anthropologie, philosophie, sociologie, histoire, durant les deux semestres S1 et S2. Ce tronc commun a pour but d'assurer aux étudiants la formation transdisciplinaire indispensable à toute spécialisation ultérieure.

MASTER 1 (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS) 120H	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 1/4 Philosophie : Introduction à la philosophie de la religion ou séminaire d'initiation des deux autres parcours. 6 ECTS	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 2/4 Sociologie : Atelier techniques visuelles ou séminaire d'initiation des deux autres parcours. 6 ECTS	UE de langue vivante / FLE 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur. 6 ECTS	UE de spécialisation Séminaire du tuteur 6 ECTS
SEMESTRE 2 (30 ECTS) 120h	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 3/4 Histoire : Introduction à l'histoire et à l'historiographie religieuse ou séminaire d'initiation des deux autres parcours 6 ECTS	UE d'initiation aux connaissances fondamentales – 4/4 Anthropologie : Histoire et épistémologie de l'anthropologie des religions ou séminaire d'initiation des deux autres parcours. 6 ECTS	UE de professionnalisation Stage 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire choisi en accord avec le tuteur. 6 ECTS	UE de spécialisation Séminaire du tuteur validé par la préparation d'un exposé oral ou d'un travail écrit dessinant les premiers contours de l'objet dont l'étude est envisagée pour le mémoire de M2 6 ECTS

MASTER 2 (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS) 72h	UE de spécialisation Séminaire de recherche du tuteur 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE - PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur 6 ECTS	UE d'approfondissement thématique Séminaire de recherche EPHE - PSL ou EHESS choisi en accord avec le tuteur 6 ECTS	UE de méthodologie Atelier méthodologique en sciences sociales des religions 6 ECTS	UE de recherche Préparation du mémoire : état de l'art, bibliographie Suivi assuré par le tuteur de la recherche 6 ECTS
SEMESTRE 4 (30 ECTS) 24h		UE de recherche Mémoire de recherche : préparation, rédaction et soutenance 24 ECTS			



Calendrier universitaire 2024-2025

Rentrée

Rentrée et début du 1er semestre :
lundi 7 octobre 2024

Journée de Rentrée Master SRS :
jeudi 3 octobre 2024 à 14h au Campus Condorcet

Interruption des cours

Noël :
du vendredi 20 décembre 2024 au soir
au lundi 6 janvier 2025 au matin

Hiver :
du vendredi 21 février 2025 au soir
au lundi 03 mars 2025 au matin

Printemps :
du vendredi 11 avril 2025 au soir
au lundi 28 avril 2025 au matin

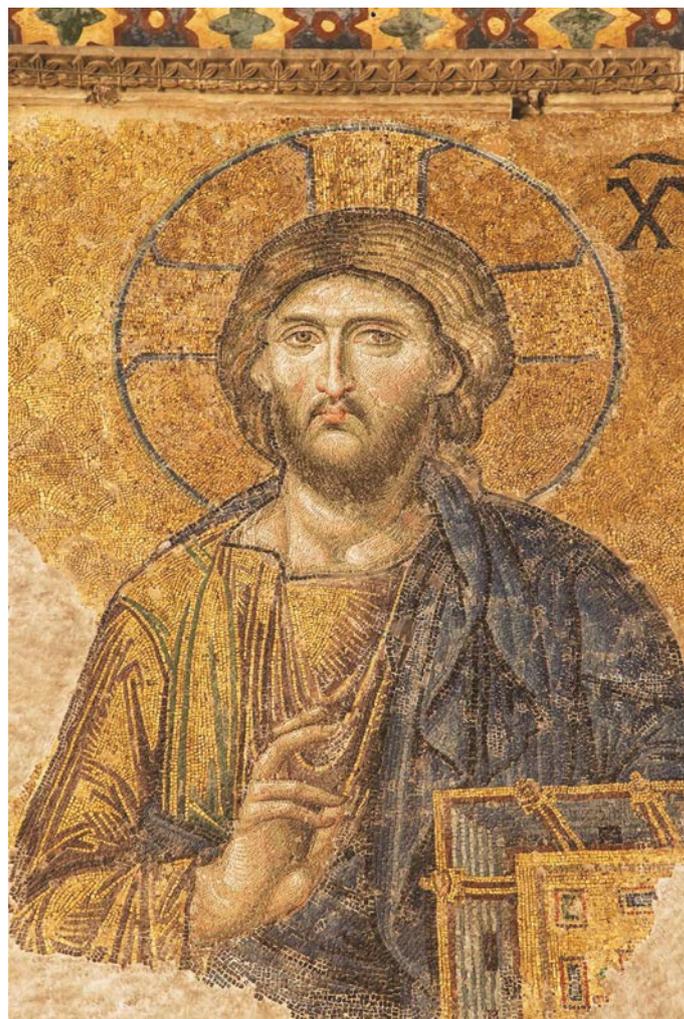
Semestres

Fin du 1^{er} semestre :
vendredi 7 février 2025

Début du 2^e semestre :
lundi 10 février 2025

Fin du 2^e semestre :
vendredi 6 juin 2025

Les dates de délibération des jurys seront communiquées sur le site de l'EPHE - PSL et de l'EHESS.



Aménagement du cursus

L'étudiant peut demander à accomplir l'année de Master 1 ou celle de Master 2 en deux ans. Il s'inscrit alors pour un nombre limité d'UE par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande est formulée au moment des inscriptions pédagogiques et auprès du tuteur pédagogique. Elle peut être faite par des étudiants en activité professionnelle par exemple.

Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'école). Elles impliquent la présence aux cours, travaux pratiques ou dirigés, la réalisation des stages obligatoires, la remise des devoirs et la présence aux examens. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence suite à un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de Master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

Le stage de professionnalisation

Le stage se fait sous la responsabilité d'un maître de stage. La validation du stage porte sur une durée minimale de deux semaines et maximale de 2 mois. L'étudiant doit faire une recherche active de stage. Des propositions de stage sont consultables sur –les sites des établissements. Si l'étudiant a des difficultés pour trouver un stage, il sera guidé dans le choix par les référents des stages du master. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie avec le maître de stage. Il est encadré par une convention de stage qui garantit vos droits et définit vos devoirs (convention disponible sur votre environnement numérique de travail). Le choix du stage se fait en concertation avec votre tuteur dans différents types de structures : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), institution patrimoniale (musée par exemple), chantier de fouille, association, entreprise. À l'issue de ce stage, le tuteur de stage remplira une grille d'évaluation et remettra un bref rapport au tuteur du master. La validation du stage est du ressort du jury de master. Le stage est de 6 crédits ECTS.

Si l'étudiant travaille en parallèle de ses études, et que l'emploi relève du domaine du master, le stage peut être effectué dans le cadre des activités professionnelles. Si l'emploi ne relève pas directement du domaine du master, il est possible toutefois d'être dispensé de la réalisation du stage en demandant auprès de la commission pédagogique du master une validation des acquis professionnels qui permettrait d'obtenir les ECTS de stage.

La durée du stage peut être étendue dans la limite maximale légale de 6 mois. L'extension du stage ne sera pas soumise à validation par des crédits ECTS mais pourra faire l'objet d'une annexe au diplôme. Si le stage dure plus de 2 mois, l'étudiant doit recevoir des gratifications de stage. Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L.241-3 du code de la sécurité sociale. Aucune convention de stage ne sera validée pour des périodes postérieures au 31 août de l'année académique d'inscription.

Contrôle des connaissances

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondant aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note de l'étudiant est égale ou supérieure à 10.

Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors que l'étudiant a obtenu dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, l'étudiant se soumet à un contrôle de rattrapage organisé dans le cadre de cet enseignement et donnant lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la session de septembre.

S'il échoue une deuxième fois, l'étudiant doit suivre à nouveau l'UE concernée ou éventuellement, en choisir une autre après concertation avec son tuteur pédagogique.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master, par l'intermédiaire de la Fiche de validation des unités d'enseignement. Les étudiants doivent cependant vérifier que ces notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et en heure. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et, éventuellement, pour la préparation d'une thèse.

En M1

UE d'initiation et d'approfondissement

Il est attribué une note par UE. Cette note se fonde sur un travail écrit ou oral présenté par l'étudiant en cours de semestre (exposé, fiche de lecture analytique, essai d'une dizaine de pages, préparation d'une bibliographie critique, etc.). Elle prend aussi en compte l'assiduité de l'étudiant. Maîtrise des outils et des techniques de l'expression scientifique

- en S1 : l'étudiant valide les 6 crédits par un travail écrit d'une vingtaine de pages, sanctionnant ses capacités d'expression scientifique, corrigé par son tuteur. Une des UE est une introduction à l'anthropologie visuelle, qui donnera lieu à une production visuelle.
- en S2 : l'étudiant doit présenter un mémoire d'étape dégageant et précisant les orientations du mémoire à préparer en deuxième année. Il doit obtenir au moins 10/20 à ce mémoire pour passer en M2.

Langue vivante

En M1, une langue vivante est obligatoire : le choix de la langue vivante est libre, à condition de valider l'UE dans un établissement conventionné avec l'EPHE – PSL ou l'EHESS.

La maîtrise d'une langue vivante étrangère (LVE) de communication scientifique étant requise pour l'obtention du master, les étudiants n'ayant pas cette maîtrise sont invités à suivre une mise à niveau, soit en anglais, soit en allemand. Pour les étudiants étrangers non francophones, la langue française est considérée comme langue de communication

scientifique. La mise à niveau éventuelle se fait par les cours de français langue étrangère (FLE) dispensés à l'EPHE – PSL ou à l'EHESS. L'attribution du master est subordonnée, en fin de M2, à l'acquisition de la maîtrise de la langue concernée.

Passage de M1 en M2

La validation de toutes les UE permet le passage en M2. A l'EPHE – PSL, l'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis des tuteurs concernés ; elle n'est pas de droit. En revanche, elle n'est pas autorisée à l'EHESS.

En M2

Soutenance de mémoire de M2

La soutenance est une épreuve orale qui permet de replacer le travail écrit de l'étudiant dans un champ scientifique plus large.

L'étudiant doit remettre, au début du mois de juin ou de septembre, selon la date de soutenance retenue, un mémoire de quatre-vingt pages au minimum et en trois exemplaires, accompagné des attestations de validation des séminaires suivis.

Le mémoire est soutenu devant un jury de deux ou trois personnes, dont le tuteur. La soutenance a lieu au cours de la première quinzaine de juin ou début septembre.



La césure

Conformément à la législation en vigueur, tout étudiant a la possibilité de faire une demande de césure. D'une durée maximale d'une année universitaire, pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger, celle-ci débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus. Il n'est pas possible de bénéficier de ce dispositif pour effectuer une période de stage.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Il peut s'agir : d'une formation dans un autre établissement, d'un volontariat ou service civique (avec attestation d'engagement), d'un travail sous forme de CDD (au sein d'une entreprise ou d'une administration), d'un séjour de formation linguistique, ou encore, d'un engagement dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif, etc.). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme et éventuellement permettre l'attribution de crédits ECTS, en sus du nombre d'ECTS délivré à l'issue de la formation.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE – PSL ou du secrétariat pédagogique de la formation de master à l'EHESS. Les demandes (formulaire à demander auprès de la DEVE) seront examinées par les responsables et les conseils pédagogiques de chacune des formations qui évalueront les demandes en fonction des critères suivants : qualité et cohérence du projet en rapport à sa formation ; motivation de l'étudiant (une lettre est demandée) ; forme de la césure (contrat de travail, service civique, projet personnel, formation, etc.). Une demande de césure peut être refusée s'il est établi que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Si elle est accordée, une convention sera signée entre l'établissement d'inscription et l'étudiant lui garantissant sa réinscription au sein de la formation.

En effet, pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE – PSL ou de l'EHESS délivrant un diplôme national. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit.

L'équipe pédagogique du Master Sciences Des Religions et Sociétés **2024-2025**

EPHE - PSL

ARMINJON Constance

(EPHE-GSRL)

constance.arminjon@ephe.psl.eu
Islam contemporain : histoire
des doctrines et des courants de
pensée

AVON Dominique

(EPHE-GSRL)

dominique.avon@ephe.psl.eu
Islam sunnite

BELLIO Alfonsina

(EPHE-GSRL)

alfonsina.bellio@ephe.psl.eu
Ethnologie religieuse de
l'Occident contemporain

BRACH Jean-Pierre

(EPHE-LEM)

jean-pierre.brach@ephe.psl.eu
Histoire des courants ésotériques
dans l'Europe moderne et
contemporaine

CABANEL Patrick

(EPHE-GSRL)

patrick.cabanel@ephe.psl.eu
Histoire et sociologie des
protestantismes

CALAVIA SÁEZ Oscar

(EPHE-GSRL)

oscar.calavia-saez@ephe.psl.eu
Anthropologie religieuse de
l'Amérique Latine

DE FRANCESCHI Sylvio

(EPHE-LEM)

sylvio.defranceschi@ephe.psl.eu
Histoire

DELAPLACE Grégory

gregory.delaplace@ephe.psl.eu
Anthropologie des religions et du
fait religieux

DELECROIX Vincent

(EPH-GSRL)

vincent.delecroix@ephe.psl.eu
Philosophie

GOOSSAERT, Vicent

(EPHE)

vincent.goossaert@ephe.psl.eu
Histoire du taoïsme et des
religions chinoises

GUTIERREZ-CHOQUEVILCA Andrea-Luz

(EPHE)

andrea-luz.gutierrez-
choquevilca@ephe.psl.eu
Religions des indiens sud-
américains : sociétés des basses
terres

KEDZIERSKA MANZON

Agnieszka

(EPHE-CeMaf)

agnieszka.manzon@ephe.psl.eu
Ethnologie religieuse de l'Afrique
subsaharienne

KONTOUMA Vassa

(EPHE UMR Orient et

Méditerranée)

vassa.kontouma@ephe.psl.eu
Christianisme orthodoxe

LAMBERT Jean-Luc

(EPHE-CEMS)

jean-luc.lambert@ephe.psl.eu
Courants religieux du monde
russe et russisé (XVIII^e-XXI^e
siècles)

MATHIEU Séverine

(EPHE-GSRL)

severine.mathieu@ephe.psl.eu
Sociologie des religions et de
l'éthique

MOTTIER Damien

(EPHE-PSL)

damien.mottier@ephe.psl.eu
Anthropologie visuelle du religieux

NORDMANN Sophie

(EPHE-GSRL)

sophie.nordmann@ephe.psl.eu
Philosophie juive contemporaine

PELLETIER Denis

(EPHE-GSRL)

denis.pelletier@ephe.psl.eu
Histoire et sociologie du
catholicisme contemporain

PORTIER Philippe

(EPHE-GSRL)

philippe.portier@ephe.psl.eu
Histoire et sociologie des laïcités

SALAMEYH Lena

(EPHE-LEM)

lena.salameh@ephe.psl.eu
Tradition Islamique tardo-antique

SAINT-MARTIN Isabelle

(EPHE-HISTARA)

isabelle.saint-martin@ephe.psl.eu
Histoire de l'art. Arts visuels et
christianisme

VAPNARSKY Valentina

valentina.vapnarsky@ephe.psl.eu
Anthropologue, linguistique

ZUBER Valentine

(EPHE-GSRL)

valentine.zuber@ephe.psl.eu
Religions et relations
internationales

N.B. : Aux enseignants-chercheurs EPHE – PSL et EHESS ci-dessous peuvent s'ajouter les chercheurs ou enseignants chercheurs (titulaires ou associés) des équipes de recherche EPHE – PSL et EHESS en fonction de leurs spécialités (voir sur les sites des équipes de recherche correspondantes).

EHESS

AUBIN-BOLTANSKI Emma
(EHESS-Césor)
emma.aubin-boltanski@ehess.fr
Anthropologie, Histoire, Politique

BERAUD Céline
(EHESS-Césor)
celine.beraud@ehess.fr
Sociologie, genre et religion

BOEX Cécile
(EHESS-Césor)
cecile.boex@ehess.fr
Images en mouvements et politique

BOZARSLAN Hamit
(EHESS-CETOBAC)
hamit.bozarслан@ehess.fr
Histoire, sciences politiques

BURESI Pascal
(EHESS-IISMM)
pascal.buresi@ehess.fr
Histoire du Maghreb, médiéval

CALLARD Caroline
(EHESS-Césor)
caroline.callard@ehess.fr
Histoire

CIUCU Cristina
(EHESS-CRH/ CEJ)
cristina.ciucu@ehess.fr
Histoire, Études juives

DELAGE Rémy
(EHESS-CESAH)
remy.delage@ehess.fr
Géographie, Asie du Sud

DELECROIX Vincent
(EPH-GSRL)
vincent.delecroix@ephe.psl.eu
Philosophie

DELATTRE Alexandra
(EHESS-Césor)
alexandra.delattre@ehess.fr
Histoire sociologie de la littérature

FABRE Pierre-Antoine
(EHESS-Césor)
pierre-antoine.fabre@ehess.fr
Histoire et anthropologie historique des pratiques spirituelles

FER Yannick
(EHESS-CMH)
yannick.fer@ehess.fr
Sociologie

FICQUET Éloi
(EHESS-Césor)
eloi.ficquet@ehess.fr
Anthropologie, Histoire

HILLE Marie-Paule
(EHESS-CECMC)
marie-paule.hille@ehess.fr
Anthropologie, Histoire de la Chine musulmane

LATTE-ABDALLAH Stéphanie
(EHESS-Césor)
stephanie.latte-abdallah@ehess.fr
Histoire, anthropologie, sciences politiques

LUCA Nathalie
(EHESS-Césor)
nathalie.luca@ehess.fr
Anthropologie, Sociologie

MAHIEDDIN Emir
(CNRS-Césor)
emir.mahieddin@ehess.fr
Anthropologie

MANO David
(EHESS-CRH/EJ)
davide.mano@ehess.fr
Histoire, Etudes juives

MIRAN-GUYON Marie
(EHESS-IMAF)
marie.miran@ehess.fr
Anthropologie, Histoire, Afrique de l'Ouest

MOHAMMAD-ARIF Aminah
(EHESS-CESAH)
aminah.mohammad-arif@ehess.fr
Anthropologie politique, Sociologie des religions

MUCHNIK Natalia
(EHESS-CRH)
natalia.muchnik@ehess.fr
Histoire

PAPAS Alexandre
(EHESS-CETOBAC)
papas5@orange.fr
Histoire

PARSAPAJOUH Sepideh
(EHESS-Césor)
sepideh.parsapajouh@ehess.fr
Anthropologie Iran

POUJEAU Anna
(EHESS-Césor)
anna.poujeau@ehess.fr
Anthropologie

ROLLIER Paul
(EHESS-Césor)
paul.rollier@ehess.fr
Anthropologie des faits religieux

RONCONI Filippo
(EHESS-Césor)
filippo.ronconi@ehess.fr
Histoire, Études byzantines

TANK-STORPER Sébastien
(EHESS-Césor)
sebastien.tank@ehess.fr
Sociologie et anthropologie du religieux

Autres

CHARLEUX Isabelle
(GSRL)
isacharleux@orange.fr
Histoire de l'art, anthropologie

DUDOIGNON Stéphane
(CNRS au GSRL)
dudoignon@aol.com
Histoire, anthropologie, linguistique, spécialiste de l'ex-URSS

FATH Sébastien
(CNRS au GSRL)
sebastienfath@sfr.fr
Histoire du protestantisme évangélique

TOCHEVA Detelina
(GSRL)
tocheva.detelina@gmail.com
Anthropologie

VATE Virginie
(GSRL)
virginie.vate@cnrs.fr
Anthropologie

les

5



étapes

pour s'inscrire
en Master

1. l'accord du tuteur

Pour pouvoir s'inscrire au master « Sciences des religions et société », les étudiants doivent obtenir l'accord d'un enseignant-chercheur du master travaillant dans le domaine dans lequel ils souhaitent se spécialiser et acceptant de les encadrer en tant que tuteur. Pour obtenir cet accord, les étudiants pourront à tout moment de l'année contacter les tuteurs potentiels dont la liste est donnée sur le site du master et des parcours de la mention. Ils présenteront très succinctement leur cursus, leurs motivations et le projet de recherche envisagé. L'inscription en M2 est soumise à la présentation d'un projet de recherche plus étoffé (4 à 6 pages).

2. poser sa candidature

Les candidatures peuvent être déposées :

- sur le site Mon master pour les candidats en M1, à l'EPHE-PSL si le tuteur ou la tutrice relève de cet établissement ou à l'EHESS si le tuteur ou la tutrice relève de cet établissement
- sur les plateformes de l'EPHE-PSL ou de l'EHESS pour les candidats en M2, selon l'établissement d'appartenance du tuteur ou de la tutrice

La commission de recrutement se réunira entre début avril et fin mai. Elle valide les candidatures d'étudiants en fonction de leur parcours antérieur (formations, résultats universitaires obtenus et expériences professionnelles), de leur motivation, de leur projet professionnel, et de leur projet de stage ou de recherche.

3. la validation de l'inscription administrative

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra accepter l'offre d'admission.

Après cette phase, l'étudiant sera orienté vers le portail étudiant, il pourra alors valider son inscription administrative en acquittant des droits de scolarité.

En parallèle, l'étudiant inscrit en formation initiale devra s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). L'attestation de CVEC délivrée devra être déposée dans son espace personnel du portail étudiant. La carte d'étudiant sera adressée par courrier. La quittance et le certificat de scolarité seront disponibles dans l'espace personnel du portail étudiant.

Réinscription : À l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire, l'étudiant pourra procéder à sa réinscription via le portail étudiant, dès l'ouverture des inscriptions administratives.

4. l'inscription pédagogique

À l'issue de la commission de sélection, le candidat recevra par courriel la décision d'admission, de refus ou de mise en liste d'attente.

Réinscription : à l'issue de la délibération du jury de fin d'année universitaire et dès que l'étudiant a pris connaissance de son admission en année supérieure ou de son redoublement, il devra se réinscrire.

5 - les frais

En amont de votre inscription administrative vous devrez vous acquitter de la CVEC

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 103 €, en 2024/2025. Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectue en ligne sur le site dédié.

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 250 €, ils se décomposent en :

- › droits de diplôme ;
- › droits de bibliothèque ;

Conformément à l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra-communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3770 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE - PSL, renouvelle la décision de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 250 €

Le conseil d'administration de l'EHESS du 28 juin 2019 décide également d'appliquer l'exonération partielle des droits d'inscription sous les mêmes conditions.

Modes de paiement

A l'EPHE :

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE - PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

A l'EHESS :

Carte bancaire : Paiement en ligne lors de l'inscription administrative. Paiement sur place à l'agence comptable 54 boulevard Raspail. Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'EHESS. Envoi par courrier à : EHESS – Service de la scolarité – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail 75006 Paris. Dépôt sur place au Service des inscriptions – Bureau A837 – 54 boulevard Raspail (le régime de sécurité sociale étudiante sera définitivement supprimé à compter de la rentrée 2019, il n'y aura donc plus de cotisation à payer)

Formation continue

Si la formation est financée partiellement ou en totalité par un employeur ou par un organisme financeur, l'étudiant doit prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel : EPHE – PSL : formation.continue@ephe.psl.eu EHESS : cerclesdeformation@ehess.fr

Les tarifs et les modalités d'inscription doivent être demandés auprès des établissements.

Exonérations

Sont exonérés

de droit des droits d'inscription :

- › les boursiers sur critères sociaux ;
- › les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- › les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE - PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- › Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE – PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

- › En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE - PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative

Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assiduité aux cours, de réalisation des stages obligatoires intégrés à la formation, de présence aux examens pour les réinscriptions.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants sont rattachés à la caisse primaire d'assurance maladie de leur lieu d'habitation. Les étudiants internationaux s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur etudiant-etranger.ameli.fr. Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou français nés à l'étranger.

Aides Financières EPHE

Aides sociales

Si vous êtes en difficulté financière ou si vous devez faire face à des dépenses inattendues, vous pouvez constituer un dossier pour demander une aide financière ponctuelle à l'EPHE - PSL. Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'école. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant.

Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE – PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment des projets de culture (artistique, diffusion scientifique ou générale), des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante... ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à votre recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. N'hésitez surtout pas à contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra vous aider dans le montage de votre projet.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en

octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet vous sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier vos compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'Université PSL.

Aides Financières EHESS

Aides au terrain

Le master Sciences des religions et sociétés offre à ses étudiants la possibilité d'une aide financière leur permettant de se rendre sur leur terrain de recherche. Cette aide ne peut être proposée qu'aux étudiants du master inscrit administrativement à l'EHESS. Le séjour doit être effectué entre le 1er janvier et le 30 septembre de l'année en cours. La somme allouée permet de couvrir tout ou partie des frais de transport et d'hébergement.

Contact : sdr@ehess.fr

Aides sociales

Ce dispositif vise à aider les étudiantes et les étudiants rencontrant des difficultés ponctuelles à mener à bien leurs études. Ces aides sont attribuées grâce à l'expertise des assistances sociales du Crous selon des critères détaillés. Deux commissions ont lieu chaque année, les appels sont lancés dans le cadre du FSDIE.

Contact : mission-vie.etudiante@ehess.fr

Aides aux projets d'initiatives étudiantes par le FSDIE

C'est une subvention destinée à permettre aux étudiants et étudiantes de réaliser des projets qui contribuent au développement et au rayonnement de la vie étudiante. Le FSDIE vise à soutenir différents projets dans tous les domaines : santé, sport, environnement, science, culture, solidarité, humanitaire, etc.

Les projets doivent être portés par des étudiants et étudiantes de l'EHESS inscrits pour l'année universitaire en cours et bénéficier à un maximum d'entre eux ainsi qu'avoir des retombées sur la communauté étudiante.

Contact : mission-vie.etudiante@ehess.fr

Autres

D'autres aides peuvent être proposées aux étudiants en master (bourses gérées par le CROUS, aides à la mobilité internationale) : se renseigner auprès de la Mission vie étudiante (mission-vie.etudiante@ehess.fr) et du Service de l'information et de la mobilité internationale des étudiants (simi@ehess.fr). Il est également recommandé de consulter régulièrement le site internet de l'EHESS, rubriques « Appels étudiants ».

Charte du tutorat pédagogique

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur. Elle figure dans le dossier d'inscription de l'étudiant. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et transmise au service de la scolarité, au plus tard lors de la remise de la première fiche pédagogique semestrielle remplie par l'étudiant.

CHOIX PÉDAGOGIQUES

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, le choix des enseignements est validé par le tuteur. La fiche pédagogique est signée à la fois par le tuteur et l'étudiant. Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique de la spécialité concernée et à la personne compétente du service de la scolarité.

Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

DÉROULEMENT DE LA SCOLARITÉ

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité.

Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable de spécialité de son indisponibilité en cas d'absence prolongée.

L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstanciées, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité.

Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

PROCÉDURE DE MÉDIATION

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable de spécialité qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

APRÈS LE MASTER

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école.

Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité
et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature) :

.....

Charte du tutorat pédagogique (EHESS)

Chaque étudiant.e inscrit.e en Master de l'EHESS est encadré.e par un tuteur/tutrice (M1) ou directeur/directrice (M2).

Afin de clarifier les responsabilités de chacun.e, cette charte du tutorat, à faire signer par l'enseignant.e, l'étudiant.e et le/la responsable pédagogique de la formation, doit être retournée au secrétariat de la formation en même temps que la fiche individuelle de validation des séminaires.

1.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice conseille l'étudiant.e dans le choix des séminaires et des enseignements en suivant attentivement les recommandations qui figurent dans la brochure de la formation. Il/elle assure la coordination avec les autres enseignants.es impliqués.ées dans la formation de l'étudiant.e.scolarité.

2.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice fait partie des enseignants.es habilités.ées pour cette fonction par le Conseil pédagogique de la formation, sous la forme d'une liste de tuteur/tutrice/directeur/directrice potentiels.les établie chaque année.

3.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice s'engage à ne pas encadrer un nombre excessif d'étudiants.es de manière à assurer un suivi pédagogique de leur travail dans des conditions satisfaisantes (il est recommandé de ne pas dépasser cinq étudiants.es par année (des aménagements sont possibles dans les cas de double tutorat).

4.

L'étudiant.e suit assidûment les enseignements de sa formation sauf dérogation exceptionnelle de son/sa tuteur/tutrice/directeur/directrice et validée par le Conseil pédagogique.

5.

L'étudiant.e et le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice se rencontrent au moins quatre fois dans l'année : au moment de l'inscription ; à la fin du premier semestre ; et à deux reprises à l'occasion de la préparation des mémoires, projets, etc.

a. Ils/elles établissent ensemble les différentes étapes de la production du mémoire, en accord avec les recommandations spécifiques à chaque formation.

b. Ils/elles s'engagent ensemble à respecter les dates et horaires de rendez-vous fixés conjointement.

6.

Le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice rappelle à l'étudiant.e :

a. que le plagiat est sévèrement sanctionné ;

b. qu'il est indispensable de consulter la brochure de la formation et le calendrier portant sur la date de remise des travaux.

7.

Si le/la tuteur/tutrice/directeur/directrice estime que l'étudiant.e n'a pas une compétence suffisante en langue française, il demande à l'étudiant.e de s'inscrire au cours de français langue étrangère ; un certificat d'assiduité est alors exigé en fin d'année.

Date:

L'étudiant (nom, prénom, signature):

Tuteur (nom, prénom, signature) .

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité
et des études pour l'année universitaire en cours.

.....



École Pratique
des Hautes Études

PSL 

Contacts

Gestionnaires des parcours SRS

Céline Richer EPHE – PSL :
mastershs@ephe.psl.eu

Ninga Ahmed Affandi, EHES :
sdr@ehess.fr

Responsables scientifiques de la mention SRS

Séverine Mathieu, EPHE – PSL :
severine.mathieu@ephe.psl.eu

Pierre-Antoine Fabre, EHES :
pierre-antoine.fabre@ehess.fr

Bureau de la vie étudiante

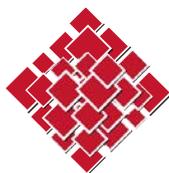
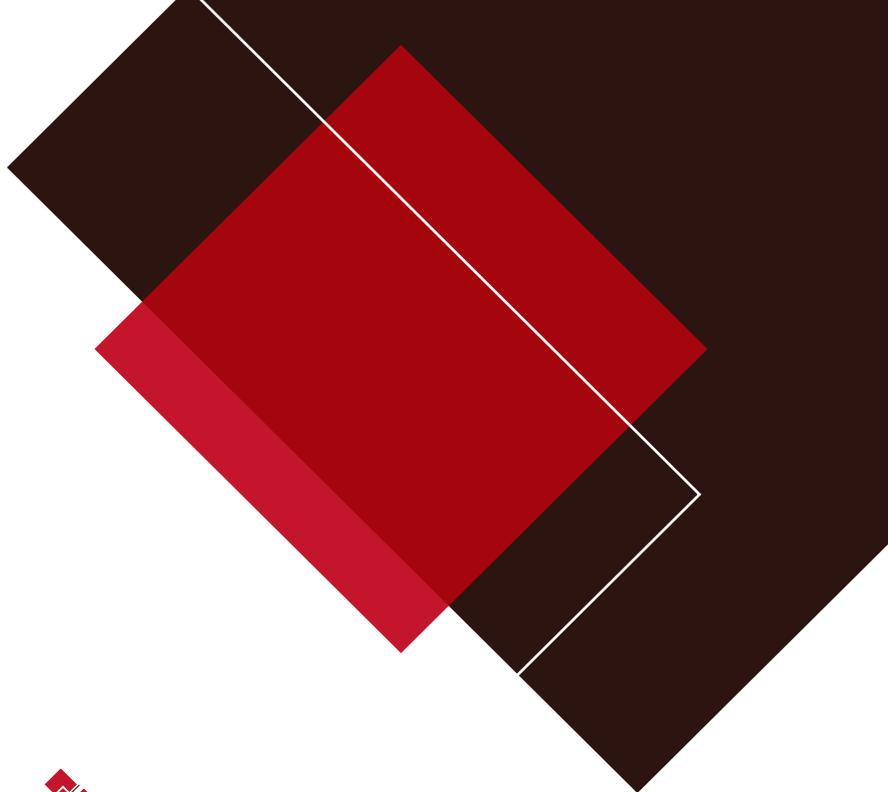
EPHE – PSL :
vieetudiante@ephe.psl.eu

EHES :
mission-vie.etudiante@ehess.fr

Formation continue

EPHE – PSL :
formation.continue@ephe.psl.eu

EHES :
cerclesdeformation@ehess.fr



École Pratique
des Hautes Études



Les Patios Saint-Jacques
4-14, rue Ferrus
75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20



www.ephe.psl.eu



Avec le soutien de



Enseigner la recherche par la pratique de la recherche

f x in @ y

www.ephe.psl.eu



École Pratique
des Hautes Études

PSL 